

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le treize mars le Conseil Municipal de la Commune de Panazol, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Fabien DOUCET, Maire**

Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : 7 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : 33

Quorum : 17

Nombre de conseillers présents : 27

Présents : Fabien DOUCET, Isabelle NEGRIER-CHASSAING, Laurent CHASSAT, Marie-Pierre ROBERT, Franck LENOIR, Anca VORONIN, Jean DARDENNE, Alain BOURION, Clément RAVAUD, Jean-Pierre GAUGIRAN, Martine LERICHE, Jocelyne LAVERDURE DELHOUME, Pascale ETIENNE, Jacques BERNIS, Francis COISNE, Marie-Noël BERGER, Danielle TODESCO, David PENOT, Lucile VALADAS, Jean-Christophe ROMAND, Cyril GRANGER, Bruno COMTE, Christian DESMOULIN, Martine NOUHAUT, Emilio ZABALETA, Gilles MONTI, Valérie MILLON.

Excusés par procuration :

Stéphanie PANTEIX donne procuration à Marie-Pierre ROBERT en date du 8 mars 2024

Alexandre DOS REIS donne procuration à Laurent CHASSAT en date du 8 mars 2024

Laurence PIPERS donne procuration à Danielle TODESCO en date du 11 mars 2024

Claire MARCHAND donne procuration à Cyril GRANGER en date du 11 mars 2024

Aurore TONNELIER donne procuration à Clément RAVAUD en date du 11 mars 2024

Absente : Marie-Anne ROBERT-KERBRAT

Secrétaire de séance : Anca VORONIN

Objet : Subventions aux associations – exercice 2024

Délibération 2024 - 25

Les associations présentes sur le territoire communal constituent des acteurs incontournables du lien social et du bien vivre ensemble. Elles contribuent au rayonnement de la Ville par la mise en place de manifestations, de compétitions mais aussi d'actions éducatives autour de la santé, de la citoyenneté, de la prise en compte du handicap...

Depuis 2020, et dans un contexte sanitaire très difficile, la municipalité a décidé d'apporter un soutien financier et matériel fort à son tissu associatif.

Dans le contexte inflationniste actuel, la municipalité a décidé de poursuivre ce soutien aux associations panazolaises malgré des contraintes budgétaires.

Ainsi, la municipalité entend faire en sorte que les activités culturelles, socioculturelles et sportives puissent se réaliser dans les meilleures conditions possibles. Elle se tient toujours aux côtés des associations et de leurs acteurs qui font vivre la commune au travers des activités proposées aux habitants.

À ce titre, le conseil municipal est invité à accorder les subventions aux associations pour l'année 2024, conformément au tableau figurant en annexe de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le Budget Primitif 2024 de la Ville ;

VU l'avis de la commission Finances réunie le 6 mars 2024 ;

CONSIDÉRANT les demandes de subvention formulées par les associations ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'accompagner ces associations dans leurs activités ;

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité de soutenir le secteur associatif ;

CONSIDÉRANT avoir été suffisamment informé, le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

DÉCIDE :

- **D'ATTRIBUER** les subventions aux associations selon le tableau joint en annexe ;
- **PRÉCISE** que le versement des subventions dites de « fonctionnement » se fera en une seule fois ;
- **PRÉCISE** que les subventions allouées à titre exceptionnel ou à titre complémentaire seront versées sur production des justificatifs attestant de la réalisation des actions pour lesquelles elles ont été allouées. Dans le cas inverse, elles ne seraient pas dues et n'ouvriraient pas droit à report ;
- **DIT** que les dépenses sont inscrites au budget 2024.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

En Mairie, le 14 mars 2024

Le Maire,

Fabien DOUCET



Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le 19/03/2024

Publié ou notifié

20/03/2024

ASSOCIATION	Subvention de fonctionnement	Subvention exceptionnelle	Subvention complémentaire	TOTAL
ASP rugby	3 000,00 €	1000,00 €	0,00 €	4 000,00 €
ASP pétanque	2 060,00 €	0,00 €	250,00 €	2 310,00 €
Panazol Elite Boxing	1400,00 €	0,00 €	0,00 €	1400,00 €
Badminton club	2 540,00 €	0,00 €	0,00 €	2 540,00 €
Passing tennis	8 300,00 €	0,00 €	0,00 €	8 300,00 €
Golf de la Porcelaine	500,00 €	0,00 €	0,00 €	500,00 €
Marche nordique 87	400,00 €	0,00 €	0,00 €	400,00 €
Stretch forme	2 058,00 €	0,00 €	0,00 €	2 058,00 €
Gym volontaire	462,00 €	0,00 €	0,00 €	462,00 €
Centre créatif et ludique	450,00 €	0,00 €	0,00 €	450,00 €
Panazol danse	606,00 €	0,00 €	0,00 €	606,00 €
Scrabble	450,00 €	0,00 €	0,00 €	450,00 €
Théâtre Massottes	402,00 €	0,00 €	0,00 €	402,00 €
Amicale Morpiénas	2 890,00 €	2 500,00 €	0,00 €	5 390,00 €
Amicale Chalet	1152,00 €	1500,00 €	0,00 €	2 652,00 €
Amicale Haut Prouet	552,00 €	0,00 €	0,00 €	552,00 €
Amicale Personnel	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €	4 000,00 €
Fleurs et Nature	2 134,00 €	0,00 €	0,00 €	2 134,00 €
Pain et soleil	1660,00 €	0,00 €	0,00 €	1660,00 €
Amis-clic	1538,00 €	0,00 €	0,00 €	1538,00 €
Moto club Massottes	420,00 €	750,00 €	0,00 €	1170,00 €
Panaz emoi	510,00 €	0,00 €	0,00 €	510,00 €
Panarock	1200,00 €	0,00 €	0,00 €	1200,00 €
Trait Union	3 500,00 €	0,00 €	0,00 €	3 500,00 €
Chorale Panazol	300,00 €	0,00 €	0,00 €	300,00 €
FNACA	300,00 €	0,00 €	0,00 €	300,00 €
Outils en mains	4 200,00 €	0,00 €	0,00 €	4 200,00 €
Motor Club du Limousin - GP Trial Panazol	0,00 €	500,00 €	0,00 €	500,00 €
FCPE	400,00 €	0,00 €	0,00 €	400,00 €
FNATH	650,00 €	0,00 €	0,00 €	650,00 €
AAPPAMA Les Ponticauds	400,00 €	0,00 €	0,00 €	400,00 €
Scouts de Panazol (Lieutenant de Louveterie)	400,00 €	0,00 €	0,00 €	400,00 €
Autisme Amitiés Panazol	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Association Déporté Interné Résistant Patriote	100,00 €	0,00 €	0,00 €	100,00 €
Banque Alimentaire de la Haute Vienne	300,00 €	0,00 €	0,00 €	300,00 €
France victimes 87	600,00 €	0,00 €	0,00 €	600,00 €
CHAL	300,00 €	0,00 €	0,00 €	300,00 €
Restos du cœur	1000,00 €	0,00 €	0,00 €	1000,00 €
ACVGCATM	300,00 €	0,00 €	0,00 €	300,00 €
Prévention routière	200,00 €	0,00 €	0,00 €	200,00 €

ASSOCIATION	Subvention de fonctionnement	Subvention exceptionnelle	Subvention complémentaire	TOTAL
Donneurs de Sang	150,00 €	0,00 €	0,00 €	150,00 €
Secours catholique	200,00 €	0,00 €	0,00 €	200,00 €
Secours Populaire	200,00 €	0,00 €	0,00 €	200,00 €
Conciliateurs de justice	350,00 €	0,00 €	0,00 €	350,00 €
La Cible Limousine	300,00 €	0,00 €	0,00 €	300,00 €
Festival Elevage	9 000,00 €	0,00 €	0,00 €	9 000,00 €
Comice Biards	0,00 €	1200,00 €	0,00 €	1200,00 €
TOTAL 1	61834,00 €	7 450,00 €	250,00 €	69 534,00 €

Pour mémoire, montant des subventions ayant fait l'objet d'une délibération spécifique :

ASSOCIATION	Subvention de fonctionnement	Subvention exceptionnelle	Subvention complémentaire	TOTAL
ASP Basket	14 500,00 €	0,00 €	9 845,00 €	24 345,00 €
ASP Foot	33 000,00 €	5 000,00 €	6 000,00 €	44 000,00 €
Comité de Jumelage	13 200,00 €	0,00 €	0,00 €	13 200,00 €
A.P.C.V.	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	1 000,00 €
Objectif Diofior Développement	3 000,00 €	1 500,00 €	0,00 €	4 500,00 €
ARAP 87	200,00 €	0,00 €	0,00 €	200,00 €
Limousine Cyclo André Dufraisse	8 000,00 €	0,00 €	0,00 €	8 000,00 €
Centre Animation de Panazol (C.A.P.)	65 000,00 €	0,00 €	0,00 €	65 000,00 €
Panaloisirs	31 314,50 €	5 800,00 €	4 983,46 €	42 097,96 €
USEP sports	5 500,00 €	0,00 €	0,00 €	5 500,00 €
USEP Classes Découverte	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €	30 000,00 €
UGP	12 500,00 €	0,00 €	0,00 €	12 500,00 €
TOTAL 2	217 214,50 €	12 300,00 €	20 828,46 €	250 342,96 €

TOTAL GENERAL (1) + (2)	279 048,50 €	19 750,00 €	21 078,46 €	319 876,96 €
--------------------------------	---------------------	--------------------	--------------------	---------------------

PANAZOL - MAIRIE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DELIB25 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 14/03/2024

Objet : Subvention aux associations - exercice 2024

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Subventions

Date de télétransmission : 19/03/2024 Agent de transmission : Carole DANCHE - MAIRIE

Acte : Délib 25 - Subventions aux associations exercice 2024.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-218711406-20240314-DELIB25-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 19/03/2024